

**Conférence de presse samedi 26 octobre
RN88 - FNE 43 ...suite au rapport d'enquête**

« Ce rapport est le produit d'une commission d'enquête qui méconnaît le sujet mais qui ne méconnaît pas le maître d'ouvrage »

Dès le début de l'enquête, à l'issue d'une rencontre avec ces derniers, nous avons compris que les commissaires enquêteurs donneraient un avis favorable (je peux le dire j'ai rencontré le Président le 2ème jour et c'était clair) quels que soient les avis reçus lors de l'enquête. **Donc si la conclusion de ce rapport est sans surprise, sa rédaction en réserve cependant quelques unes.**

Un avis favorable qui ne reflète pas les résultats de l'enquête publique

L'interprétation du nombre d'observations est erronée.

- **ce n'est pas le nombre d'observations qui compte, qu'elles soient « positives » on doit parler d'avis favorables (est ce que cela montre le parti pris du soutien au maitre d'ouvrage ?)(1/2 page dans le rapport) , négatives (on doit parler d'avis défavorables) (10 pages dans le rapport) car il ne s'agit pas d'un référendum !**
- Quand le Conseil d'État demande aux commissions ou commissaire-enquêteurs de raisonner en terme de "théorie du bilan", c'est bien pour que ce soit le poids des arguments développés qui soit pris en compte et non, le nombre.
- **Ce sont donc les arguments développés et leur pertinence au regard du projet qui sont importants**

La commission d'enquête se devait donc de prendre en compte le "poids" des avis exprimés. Ce qui n'a pas été correctement fait.

40 % d'avis défavorables très argumentés sur le projet (avis FNE 43 11 pages - FNE Aura 11 pages), c'est beaucoup plus que 60 % d'avis dits positifs et sans arguments...

Le décompte des arguments contestant le projet (fourni par le rapport du CE) mérite un examen

Sujets de contestation	Nombre de contestations par sujet
Crainte des nuisances sonores et nuisances liées au chantier dont poids lourds	42
Opposition aux atteintes à la biodiversité et aux paysages	549
Atteintes à l'agriculture	201
Mise en doute de la rentabilité et coût du projet	309
Nécessité de financer plutôt des moyens alternatifs	152
Atteinte à l'image et au tourisme vert	20
Projet obsolète par rapport aux préoccupations d'aujourd'hui	49
Procédure et insuffisance de concertation	30
Total de remarques défavorables au projet (bien que regroupées dans certaines contributions)	1352

On peut reprendre la formule :

LA HAUTE-LOIRE A PARLE

L'utilisation d' arguments et termes flous et contestables

Pour la « fluidité du trafic » (« le gain de temps favorisé par cet ouvrage n'est pas à prendre au seul droit de celui-ci mais comme s'ajoutant à la totalité du tracé) et la sécurité, le recours aux informations concernant l'ensemble de l'itinéraire et non la section mise à l'enquête montre la gêne du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage pour justifier ce projet précis.

Les chiffres transmis à notre demande par Monsieur le Préfet montrent qu'en 10 ans (2010/2019), un seul accident mortel a eu lieu, il a provoqué 2 tués (le conducteur a été inculpé) sans lien avec la route. Cependant, nous ne contestons pas le besoin de sécurité des habitants !

Le CE affirme que cette déviation de la RN88 s'inscrit dans la préservation de l'environnement !

- « en protégeant mieux la ressource en eau et les milieux associés (zones humides....) », **MAIS on détruirait 40 ha de zones humides, on rescinderait plusieurs cours d'eau et on traverserait même un captage !**
- « en assurant une meilleure insertion paysagère » : **MAIS les déblais et remblais pourraient atteindre 30 m, et un viaduc serait prévu en pleine nature...**
- « en assurant le maintien de la diversité (sic) » ; **MAIS le projet porte si sévèrement atteinte à la biodiversité que plus de 100 espèces animales ayant une valeur patrimoniale sont menacées (ainsi que 8 espèces végétales).**

Des erreurs

- Emporté par son élan, **le commissaire enquêteur fait référence à un avis favorable au projet de la part de l'Autorité environnementale.** De plus, il suffit de lire les remarques de cet avis pour constater que **celui-ci est particulièrement critique. !**
- Le commissaire enquêteur affirme que « **les quelques imprécisions du dossier ont depuis été levées** ». **C'est pourtant loin d'être le cas** puisque du fait de l'importance des impacts sur l'environnement insuffisamment évités ou réduits, **les surfaces destinées à compenser les impacts sont importantes (et sous-estimées dans le dossier d'enquête) et que Même sous-estimées, elles ne sont pas trouvées.**
- Le rapport du commissaire enquêteur montre d'ailleurs que **ce sujet est même plus flou que les indications fournies lors de l'enquête publique lorsqu'il parle de 4,5 ha d'acquisitions amiables effectives**

mais aussi de préemptions environnementales, de parcelles pressenties, de secteurs potentiels repérés, recensés, identifiés.

- **Au lieu du projet à l'étude (226 M€), il parle par 2 fois du projet à l'étude (St Hostien- le Pertuis) + la déviation d'Yssingeaux (264M€)** introduisant de la confusion et de fausses interprétations.
- **Le rapport note « une partie du public est hostile à l'opération....qui appartient principalement à 3 associations** qui se sont érigées en opposition au projet » rappelons que FNE43 seule comporte 25 associations adhérentes. Dans le même registre le rapport remarque que « « la prolongation d'une enquête relève de la commission d'enquête et certainement pas d'une demande du public » Rappelons la aussi que la **demande de prolongation** a été adressée par un « public » particulier FNE43 (association agréé code de l'environnement) à la Commission d'enquête et qu'il était bien entendu que la décision relevait de la Commission d'enquête.

Des contradictions

- Nous avons demandé un débat public. Le CE affirme « qu'aucune réunion n'aurait égalé l'utilisation du registre dématérialisé. » (via internet). Il reconnaît cependant qu'il est « regrettable de constater que certains lieux sont encore mal desservis par internet ».
- **Après avoir affirmé que la déviation de RN88 « s'inscrit dans la préservation de l'environnement »**, le CE reconnaît un peu plus loin que « ce projet est **effectivement impactant en termes de biodiversité et de modification des paysages** ».
- Mais il affirme néanmoins, qu'il « **répond en tout point à la réglementation et aux lois voulues par le législateur** ». *Ce n'est qui pas le cas puisque :*
 - **les solutions d'évitement** (recherche de variantes de tracé) n'ont pas pris suffisamment en compte l'exceptionnelle richesse en biodiversité de ce secteur.
 - **il est nécessaire d'avoir recours à d'importantes mesures compensatoires**, dont la superficie est d'ailleurs **selon le Conseil National de protection de la Nature et l'Autorité Environnementale sous-estimée** dans le dossier mis à l'enquête.
 - **Ces surfaces même minimisées ne sont d'ailleurs pas trouvées, alors que l'autorisation environnementale attendue ne pourrait**

être donnée sans localisation et description de ces mesures compensatoires

- **Le maître d'ouvrage et la CE font référence à des « suivis environnementaux » alors que le maître d'ouvrage doit obtenir des résultats identiques aux milieux détruits, ce qui s'avèrerait particulièrement difficile voire impossible en termes d'ingénierie écologique.**

Concernant les modalités de l'enquête – qui a eu lieu entre le 15 juillet et le 14 août, il estime que ce n'est pas gênant puisque désormais « les gens n'ont plus de longues semaines de congés » !! « Aujourd'hui peu de gens prennent 4 semaines de congés, donc sont parfaitement disponibles pour participer à ce débat »

-
- **A noter que la plupart des juridictions administratives considèrent que si une enquête doit pour des raisons X ou Y être menée dans cette période, elle doit comporter une semaine de plus.**
- **Bien que la qualité des études soit contestée par les membres de l'Autorité environnementale et les scientifiques du Conseil National de la Protection de la nature, le CE est impressionné par les « calculs mathématiques » (en fait des tableaux pondérés) et juge l'étude d'impact « magistrale »**
- **Contrairement aux divers discours actuels pour faire face à l'urgence climatique et au sursaut nécessaire face à l'effondrement de la biodiversité, le rapport indique que la « cible nécessitera une mutation complète de notre mode de vie qui n'est pas encore envisagée » (parce que située en 2050) !**
- **Il estime qu'il ne peut être question d'opposer une logique comptable (226 M€ (et non pas 264M€) au regard des bénéfices pour la Haute Loire en termes de sécurité (on a vu que c'était discutable) de problèmes de désenclavement, de développement économique, social et touristique.**
- **Non contente de plébisciter une déviation particulièrement destructrice de milieux agricoles et naturels, la commission recommande même la réalisation d'un tronçon supplémentaire ajoutant aux impacts existants , etc, etc, etc ...**

En conclusion,

Avec un rapport comportant des rédactions floues, voire même inexactes, et qui témoigne d'un manque d'impartialité, les arguments portés dans les Conclusions de la commission d'enquête sont insuffisamment étayées et méconnaissent le contexte du projet :

- **d'une agriculture de moyenne montagne fragile mais une fois de plus déstabilisée**
- **de la transition écologique** affichée et théoriquement en cours
- **d'une crise climatique et écologique** généralisée qui s'est encore accentuée ces derniers mois,
- **d'une atteinte aux cours d'eau, zones humides** reconnues comme particulièrement vulnérables (SDAGE, SAGE)
- **d'un déclin sans précédent de la biodiversité** (dont tout le monde parle), avec un projet qui pour 10,7 km porte atteinte de manière tout à fait irréversible à de **très nombreuses espèces animales et végétales bénéficiant d'un statut de protection au niveau national voire européen** parce qu'en voie de disparition.

Et tout cela, pour la recherche d'un gain de temps estimé à 3mn pour les VL et 1mn pour les PL (ce gain de temps est peu vraisemblable car en période normale, on réalise ce trajet en bien moins de 10mn, ce qui n'est pas étonnant car il fait 2km de moins que le trajet envisagé) au regard d'un coût de 226 M d'euros, ce que nous jugeons déraisonnable.

Nous continuerons donc à demander la recherche d'une solution moins destructrice de l'agriculture, de la biodiversité et du paysage.